DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 JANVIER 2022

Délibération n°2022.01.024

Conseil territorial de Santé de la Charente et Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie : désignation des représentants de l'agglomération de GrandAngoulême

LE VINGT CINQ JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 19 janvier 2022

Secrétaire de Séance : Séverine CHEMINADE

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Michel ANDRIEUX à François NEBOUT**,** Véronique ARLOT à Philippe VERGNAUD**,** Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER**,** Valérie DUBOIS à Gérard DESAPHY**,** Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gilbert PIERRE-JUSTIN**,** Hélène GINGAST à Isabelle MOUFFLET**,** Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ**,** Martine PINVILLE à Jean-Claude COURARI**,** Catherine REVEL à Sophie FORT**,** Valérie SCHERMANN à Pascal MONIER**,** Anne-Marie TERRADE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU**,**

Excusé(s) : Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Jean-Jacques FOURNIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2022	**DÉLIBÉRATION N° 2022.01.024**
SANTE	Rapporteur : Monsieur BUISSON
CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE LA CHARENTE ET CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME	

Créée par la loi HPST (portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires), la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) est une instance de démocratie sanitaire, lieu privilégié de la concertation qui concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé.

La CRSA, composée d'une centaine de membres, comprend un groupe de personnalité ayant voix consultative et 8 collèges ayant voix délibérative :

- Collège des représentants des collectivités territoriales,
- Collège des représentants des usagers de service de santé ou médico-sociaux,
- Collège des représentants des conférences de territoire,
- Collège des partenaires sociaux,
- Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale,
- Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé,
- Collège des offreurs de services de santé,
- Collège de personnalités qualifiées.

Elle a pour mission notamment d'émettre un avis sur le projet régional de santé, d'organiser des débats publics sur des questions de santé ou encore de mener des travaux au sein des commissions spécialisées afin d'être force de propositions.

La CRSA est ainsi composée d'une assemblée plénière, d'une commission permanente et de 4 commissions spécialisées : organisation des soins, prévention, prises en charge et accompagnement médico-sociaux et droits des usagers du système de santé.

Par ailleurs, l'article L1434-10 du code de la santé publique prévoit l'installation, par le directeur général de l'Agence régionale de Santé, d'un Conseil Territorial de Santé (CTS) sur chacun des territoires de démocratie sanitaire. Cette instance locale de démocratie en santé vise à faire dialoguer l'ensemble des acteurs de la santé, pour mieux cerner les besoins des territoires et permettre l'émergence d'une expertise partagée.

Le Conseil Territorial de Santé de la Charente a été installé le 28 novembre 2021 et comprend 5 collèges dont un représentant les collectivités territoriales et leurs groupements. Il comporte également une commission territoriale des usagers et une commission territoriale santé mentale.

Dans ce cadre, Intercommunalités de France (AdCF) a été sollicitée par l'Agence Régionale de Santé, afin de proposer la candidature d'élus pour intégrer le collège des collectivités territoriales de ces instances. Il a été proposé à GrandAngoulême de désigner un représentant pour y siéger.

Après concertation entre GrandAngoulême et les autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du département, il est proposé que l'agglomération occupe un siège de suppléant au CTS.

Pour information, les candidatures suivantes ont été proposées et acceptées par l'ARS pour le CTS :

Titulaires	**Suppléants**
Mme LAGARDE Isabelle Sud Charente	Mme DEXET Josiane La Rochefoucauld Porte du Périgord
M. DEZEMERIE Brice Grand Cognac	GrandAngoulême

Par ailleurs, Monsieur Michel Buisson, conseiller délégué membre du Bureau, délégué à l'emploi, l'insertion et la santé et vice-président du Conseil Départemental sur la thématique Santé, siègera également au CTS et à la CRSA, dans le collège des collectivités territoriales ou de leurs groupements, en tant que membre titulaire représentant le Conseil Départemental de la Charente.

Enfin, Madame Catherine Revel, conseillère communautaire, siégera également au CTS dans le collège des collectivités territoriales ou de leurs groupements, en tant que membre titulaire représentant la commune d'Angoulême.

Le choix des représentants désignés par GrandAngoulême sera proposé pour avis à l'ARS.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER François NEBOUT comme représentant titulaire de GrandAngoulême au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie.

DE DESIGNER François NEBOUT comme représentant suppléant de GrandAngoulême au sein du Conseil Territorial de Santé de la Charente.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document y afférent.

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Certifié exécutoire	
Reçu à la préfecture de la Charente le : **27 janvier 2022**	**Affiché le :** **27 janvier 2022**